

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 20 mai 2022	N° 2022-306

Convocation du 13 mai 2022

Aujourd'hui vendredi 20 mai 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET
M. Bernard-Louis BLANC à M. Olivier CAZAUX
Mme Nathalie DELATTRE à M. Franck RAYNAL
M. Laurent GUILLEMIN à M. Stéphane GOMOT
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY
M. Thierry MILLET à M. Jean-Marie TROUCHE
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Karine ROUX-LABAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jean TOUZEAU à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 15h50
Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO à partir de 16h00
M. Jean-François EGRON à Mme Françoise FREMY à partir de 16h25
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h30
Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL de 12h40 à 13h35 et de 15h10 à 16h15
M. Patrick PAPADATO à Mme Céline PAPIN jusqu'à 11h00
Mme Delphine JAMET à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 11h00
M. Alexandre RUBIO à Mme Myriam BRET à partir de 16h00
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY à partir de 14h30
M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET jusqu'à 11h20
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h00
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 15h00
Mme Simone BONORON à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 14h30
M. Alain CAZABONNE à M. Jérôme PEScina à partir de 16h00
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG à partir de 13h12
M. Gérard CHAUSSET à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 14h30
M. Max COLES à M. Dominique ALCALA à partir de 15h08
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Stéphanie ANFRAY de 12h00 à 13h35
M. Christophe DUPRAT à M. Patrick BOBET à partir de 15h10
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET à partir de 14h30
M. Guillaume GARRIGUES à M. Franck RAYNAL à partir de 15h15
Mme Nathalie LACUEY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h00
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUQUIN à partir de 16h25
M. Jacques MANGON à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 16h00
M. Michel POIGNONEC à Gwénaél LAMARQUE à partir de 11h30
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN à partir de 11h00
Mme Marie RECALDE à M. Frédéric GIRO à partir de 14h30
M. Fabien ROBERT à M. Michel LABARDIN à partir de 13h10
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Jérôme PEScina à partir de 14h30
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA à partir de 15h08

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 20 mai 2022	Délibération
	ADG Action Climatique et Transition Energétique DGTERE Direction Ressources ADG ACTE	N° 2022-306

Validation de la demande de subventions du GIP GPV pour leur Projet Alimentaire de Territoire - Défi famille à alimentation durable et inclusive (fiches codev)- Décision - Autorisation

Monsieur Patrick PAPADATO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Préambule :

Bordeaux Métropole porte de nombreuses actions sur les sujets agricoles et alimentaires. La métropole anime depuis 2017 le Conseil consultatif de gouvernance alimentaire durable et a adopté, en Conseil du 30 novembre 2018, une Politique agricole métropolitaine, alimentaire et durable. En 2020, Bordeaux Métropole a été lauréat du projet européen FOOD TRAILS, désormais en cours de mise en œuvre pour une durée de 5 ans, avec pour objectif de développer le rôle des villes dans la mise en œuvre de politiques agricoles et alimentaires. Le Conseil Consultatif de Gouvernance alimentaire durable collabore avec de nombreux acteurs du territoire qui travaillent sur la transformation du système alimentaire local. Il permet de créer du lien entre les différents acteurs mais aussi d'accompagner techniquement et faciliter les initiatives innovantes des structures locales.

Présentation du GIP-GPV et du défi famille

Le Grand Projet des Villes (GPV) Rive Droite a été créé en 2001 pour coordonner l'écriture et la mise en œuvre d'un projet de développement territorial intégré. Groupement d'intérêt public des villes de Bassens, Lormont, Cenon, Floirac et de Bordeaux Métropole, ses missions portent sur l'amélioration du cadre de vie, le développement économique et social de la Rive Droite, notamment en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Depuis 2019, le GPV Rive droite a initié une démarche alimentaire de territoire, mis en œuvre sous la forme d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT), avec pour ambition de contribuer aux enjeux agricoles et alimentaires de la Métropole et plus particulièrement en lien avec les enjeux sociaux et de santé publique propres à la restauration collective publique du territoire du GPV.

Cette démarche alimentaire de territoire s'incarne à travers trois axes de travail :

- accompagner, expérimenter et analyser la création d'exploitations agricoles en milieu urbain dense pour contribuer à l'accroissement de la production locale biologique prioritairement à destination de la restauration collective publique (6 000 repas/jour).
- mettre en place, animer et observer une dynamique participative impliquant les acteurs locaux (élus, techniciens, mais aussi les autres citoyens, tels que les parents d'élèves et les associations locales) dans cette dynamique de transition sociale et agroécologique.
- développer des actions de sensibilisation et/ou de formation à l'attention de ces acteurs locaux.

Pour atteindre ce dernier objectif, le Défi Familles - Alimentation durable et inclusive est en cours de création. Ce défi est destiné à des personnes en situation de précarité alimentaire. L'action consiste à accompagner des groupes de ménages en les conviant à une série d'ateliers cuisine étalés sur plusieurs mois. Par exemple, apprendre à décrypter les étiquettes pour mieux acheter, bien gérer son frigo, cuisiner des repas et collation saines, conserver les aliments, lancer un potager...

Ces défis visent à montrer que des personnes bénéficiant d'un encadrement mobilisateur peuvent concrètement, et avec les moyens qui sont les leurs, évoluer vers davantage de durabilité dans leurs comportements alimentaires.

Pour mettre en œuvre ce défi, le GPV Rive Droite a sollicité une contribution financière auprès de Bordeaux Métropole dans le cadre de la 5ème génération des contrats de développement, pour les 4 villes de son territoire (Floirac, Bassens, Cenon, Lormont), ayant abouti à la création d'une « fiche codev » par commune pour le Défi Famille. Le contrat de co-développement est un outil de convergence de l'action de Bordeaux Métropole et de chacune de ses communes sur son territoire, qui se traduit par des engagements réciproques et négociés. Cette démarche, initiée en 2009, est aujourd'hui structurante et incontournable dans les relations entre Bordeaux Métropole et les communes. Elle a démontré son efficacité dans la mise en œuvre des ambitions de développement harmonisé du territoire, en permettant la déclinaison sur 3 ans des politiques métropolitaines en feuilles de route opérationnelles et concertées.

Budget global de l'action (HT)	Montant de la subvention attribuée par Bordeaux Métropole	%
72 300 €	8 000 €	9,04 %

Modalités de versement de chaque subvention

Cette subvention, d'un total de 8 000€ sera versée en deux fois :

- Un premier acompte (70%) au passage de la présente délibération en conseil métropolitain.
- Le solde (30%) au prorata des dépenses effectives, à la réception des documents suivants listés à l'annexe 2 du présent rapport :
 - o Le récapitulatif des dépenses certifiées exact, (budget réalisé) qui doit être conforme au budget prévisionnel
 - o Le bilan qualitatif.

Soit :

Associations	Montant alloué	1er versement (70%)	2ème versement et solde (sous réserve de la réception des documents suivants : budget réalisé et rapport d'activité)
Défi famille – GIP-GPV	8 000 €	5600 €	2 400 €

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5217-10-3 relatif aux modalités d'octroi des subventions,
VU la délibération métropolitaine n° 2017-343 du 19 mai 2017 approuvant la constitution du Conseil consultatif de gouvernance alimentaire durable de Bordeaux Métropole,
VU la délibération métropolitaine n°2018-154 du 23 mars 2018 relative au dispositif d'aide financière des Projets nature et agriculture,
VU la délibération métropolitaine n°2020-124 du 14 février 2020 relative à la Prolongation de la convention constitutive du GIP jusqu'au 31 décembre 2026,
VU la délibération N°2021-526 du 23 septembre 2021 approuvant les contrats de codéveloppement de 5ème génération incluant le Défi Familles – alimentation durable et inclusive,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE ce défi famille permet de sensibiliser les citoyens à une alimentation saine et de qualité et évoluer vers davantage de durabilité dans leurs comportements alimentaires, et que ce faisant il s'inscrit pleinement dans la démarche alimentaire portée par Bordeaux Métropole.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer au GIP-GPV une subvention de fonctionnement de 8 000 € au titre du projet "Mise en place et animation du PAT Rive Droite et du Défi Familles – Alimentation durable et inclusive".

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : d'imputer la dépense sur le budget principal de l'exercice 2022 en section de fonctionnement, chapitre 65, compte, 657381, fonction 833.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Ne prend pas part au vote : Monsieur TOUZEAU, Monsieur EGRON, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur RUBIO, Madame LEPINE

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 20 mai 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 25 MAI 2022	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Patrick PAPADATO
PUBLIÉ LE : 25 MAI 2022	